

Même si un processus de transformation ressemble à un marathon, on ne gagne pas toujours à procéder de manière lente et progressive. En plus de chercher constamment à améliorer la qualité, nous devons laisser la place à l'innovation, à l'exploration et à la créativité, qui peuvent accélérer le rythme du changement et assurer plus rapidement de meilleurs résultats pour les enfants, les adolescents et leur famille, et ce, partout en Ontario.

Les initiatives pour l'innovation du Centre ont pour but d'aider les artisans du changement dans le domaine de la santé mentale des enfants et des adolescents à transformer leurs idées audacieuses en solutions potentielles à certaines des pires difficultés du secteur. Ces subventions, **pouvant atteindre une valeur de 50 000 \$, les aident à essayer de nouvelles choses, à collaborer de façon non traditionnelle, à mettre des idées prometteuses à l'épreuve et à repousser les limites des données probantes actuelles**, afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes en Ontario.

Le Plan pour l'avancement de la santé mentale cerne les priorités du système, et les initiatives pour l'innovation fructueuses mettront la barre plus haut pour l'une ou plusieurs de ces priorités :

- Créer des chemins d'accès et un va-et-vient au sein des services communautaires en santé mentale pour enfants et adolescents
- Améliorer le processus d'intégration et de collaboration entre les partenaires communautaires intersectoriels (santé, éducation, etc.)
- Uniformiser les normes et les lignes directrices pour les services cliniques, et faire en sorte qu'elles soient éclairées par les données probantes
- Veiller à ce que les services aux enfants, aux adolescents et aux familles soient accessibles, appropriés et opportuns

CALENDRIER

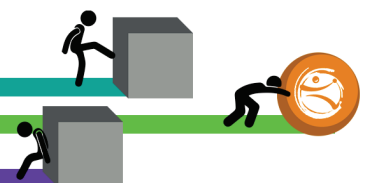
- 8 JANVIER 2018
Le Centre affiche sur son site les documents de demande et les renseignements sur les initiatives pour l'innovation
- 28 FÉVRIER, 2018
Date de remise des demandes
- 30 AVRIL, 2018
Nous avisons les postulants si nous avons décidé ou non de financer leur projet
- 1^{er} MAI, 2018 AU 31 MARS, 2019
Durée du projet
- 30 AVRIL, 2019
Date limite pour les rapports définitifs

FORMULAIRE DE DEMANDE



À compter du 8 janvier 2018, nous afficherons sur notre site Web des renseignements détaillés ainsi que des formulaires de soumission. D'ici là, vous pouvez lire un **aperçu** des questions que nous allons vous poser et faire travailler votre matière grise :

1. **Quelle est la difficulté?** (décrivez le problème)
2. **Comment allez-vous essayer de la surmonter?** (décrivez la solution que vous proposez)



3. **Pourquoi, selon vous, votre solution sera-t-elle efficace?** (décrivez les données probantes à l'appui)
4. **En quoi votre initiative est-elle novatrice?** (décrivez en quoi votre projet est différent, nouveau ou intéressant)
5. **En quoi votre initiative aide-t-elle à réaliser les priorités systémiques de l'Ontario?** (montrez le lien entre l'initiative et les priorités susmentionnées)

ADMISSIBILITÉ



Vous devez respecter les critères suivants en nous proposant votre initiative pour l'innovation :

- elle doit être soumise par un organisme responsable ou un organisme fournissant des services de base qui soit financé par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et qui prodigue des services de santé mentale aux enfants et aux adolescents. (En acceptant la subvention du Centre, vous n'avez plus droit à tout autre financement du Ministère pour la même initiative)
- il doit s'agir d'une approche novatrice faisant progresser les connaissances sur le secteur de la santé mentale des enfants et des adolescents en Ontario
- il doit s'agir d'une approche éclairée par les données probantes ayant un potentiel élevé d'améliorer les services de santé mentale et les résultats dans ce domaine pour les enfants, les adolescents et leur famille
- elle doit mettre en œuvre une ou plusieurs des priorités systémiques susmentionnées et avoir le potentiel d'améliorer le réseau global de la santé mentale des enfants et des adolescents
- elle doit créer des liens avec la société et la zone de services. Nous accorderons la priorité aux propositions favorisant une collaboration serrée entre organismes responsables, organismes fournissant des services de base et partenaires intersectoriels
- elle doit encourager une mobilisation significative et pertinente des enfants, des adolescents ou des membres de leur famille

